

ACTION URGENTE

LE NEBRASKA PRÉPARE SA PREMIÈRE EXÉCUTION DEPUIS 14 ANS
L'État américain du Nebraska se prépare à procéder à sa première exécution depuis 1997. La date du 14 juin a été fixée pour exécuter Carey Dean Moore, qui est incarcéré dans le couloir de la mort depuis trois décennies.

Carey Dean Moore a été recondamné à mort en 1995, après l'annulation en appel de sa première peine capitale prononcée en 1980. Il faisait partie des plus de 300 personnes condamnées à mort en 1995. Cette année-là, la précédente et la suivante, plus de 300 condamnations à mort ont été prononcées aux États-Unis – le plus grand nombre annuel enregistré depuis la reprise des exécutions dans ce pays en 1977. Durant la décennie écoulée, l'un des éléments montrant que les États-Unis commencent à se détourner de la peine capitale est que le nombre de condamnations de ce type prononcées chaque année a considérablement diminué. Depuis 2006, à peine plus de 100 personnes par an ont été condamnées à mort. Le nombre annuel d'exécutions a atteint son niveau le plus haut, 98, en 1999 et a depuis chuté à environ la moitié de ce chiffre. La dernière exécution dans le Nebraska a eu lieu en décembre 1997.

Au cours des quatre dernières années, trois États – le New Jersey, le Nouveau-Mexique et l'Illinois – ont adopté une loi abolissant la peine de mort. En promulguant ces lois, les gouverneurs de ces trois États ont tous souligné les défauts de la peine capitale, tels que le risque d'erreur irréparable et d'iniquité, son application discriminatoire, son coût aux dépens de la prévention de la criminalité et de l'aide aux victimes, l'absence de preuve de son caractère dissuasif et son effet potentiellement déshumanisant sur la société. En 2008, le juge John Paul Stevens, qui était alors le membre le plus ancien de la Cour suprême des États-Unis, a révélé que les 33 ans qu'il avait passés au sein de la plus haute juridiction du pays l'avaient convaincu qu'« appliquer la peine capitale, c'est supprimer une vie inutilement ». Au cours des 14 années écoulées depuis que le Nebraska a procédé à sa dernière exécution, une trentaine de pays ont aboli la peine de mort ; aujourd'hui, 139 pays sont abolitionnistes en droit ou en pratique. L'Assemblée générale des Nations unies a appelé tous les pays qui n'ont pas aboli ce châtiment à instaurer un moratoire sur les exécutions. Lors de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme concernant le bilan des États-Unis en matière de droits humains, effectué fin 2010, de nombreux pays ont engagé les autorités américaines à cesser de recourir à la peine capitale.

Carey Dean Moore, qui avait 21 ans au moment du crime pour lequel il a été condamné, aujourd'hui âgé de 53 ans, n'a pas sollicité de mesure de clémence auprès du pouvoir exécutif. Celui-ci n'a donc pas été saisi d'un recours en grâce, mais Amnesty International l'exhorte tout de même à intervenir pour empêcher que le Nebraska ne commette un acte qui équivaldrait à un retour en arrière en procédant à sa première exécution depuis 14 ans. Carey Dean Moore a autorisé ses avocats à tenter d'obtenir un sursis devant les tribunaux dans le contexte des problèmes liés à l'injection létale, notamment le fait que le Nebraska a récemment acheté à une entreprise indienne des produits utilisés à cet effet.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, et que vous rédigerez (en anglais ou dans votre propre langue) en utilisant vos propres mots :

- dites-vous inquiet à l'idée que l'État du Nebraska envisage de procéder à sa première exécution depuis 14 ans ;
- saluez la reconnaissance croissante aux États-Unis des défauts inhérents de la peine capitale ;
- dites que vous vous réjouissez de la récente abolition de ce châtiment pas l'Illinois, le Nouveau-Mexique et le New Jersey ;
- soulignez l'isolement croissant des États-Unis au sujet de la peine capitale et les appels lancés à l'échelle internationale en faveur d'un moratoire mondial sur les exécutions ;
- exhortez les autorités à faire tout leur possible pour empêcher toute exécution au Nebraska, y compris celle de Carey Dean Moore.

ENVOYEZ VOS APPELS LE PLUS TÔT POSSIBLE, AVANT LE 14 JUIN 2011, À :

Secrétaire d'État du Nebraska
 Secretary of State John A. Gale
 PO Box 94608, Lincoln
 NE 68509-4608, États-Unis
 Fax : +1 402 471-3237 ou 471-3237
 Courriel : sos.info@nebraska.gov ou
sos.intlrel@nebraska.gov

Formule d'appel : Dear Secretary of State, / Monsieur le Secrétaire d'État,

Responsable du système judiciaire du Nebraska
 Attorney General Jon Bruning
 Office of the Attorney General
 2115 State Capitol
 Lincoln, NE 68509, États-Unis
 Fax : +1 402 471-3297

Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur,

Copies à :

Gouverneur du Nebraska
 Governor Dave Heineman
 Office of the Governor, PO Box 94848,
 Lincoln, NE 68509-4848, États-Unis
 Fax : +1 402-471-6031

Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LE NEBRASKA PRÉPARE SA PREMIÈRE EXÉCUTION DEPUIS 14 ANS INFORMATIONS GÉNÉRALES

Aux États-Unis, la peine de mort est censée être réservée aux « pires » des crimes et des criminels. Cependant, il a été démontré à plusieurs reprises que la sélection, parmi les milliers de meurtres commis chaque année dans ce pays, des quelques-uns qui « méritent » d'être punis par une exécution est frappée au coin de l'arbitraire, entachée de discrimination et marquée par des erreurs.

Carey Dean Moore, qui avait 21 ans au moment du crime qui lui est reproché et dont l'enfance a été marquée par des violences parentales, a été reconnu coupable en 1980 d'avoir tué deux chauffeurs de taxi, Reuel Eugene Van Ness et Maynard Helgeland (tous deux âgés de 47 ans), après les avoir appelés pour les faire venir dans des lieux isolés. Sa condamnation à mort a été annulée en 1990 par la cour fédérale d'appel du huitième circuit au motif que l'une des circonstances aggravantes rendant le crime passible de la peine capitale – son caractère « extrêmement pervers » – était trop vague aux termes de la Constitution. En 1992, la Cour suprême des États-Unis a refusé d'intervenir et l'affaire a été renvoyée en première instance pour une nouvelle audience sur la peine. Malgré une requête introduite par le ministère public, la cour suprême du Nebraska s'est refusée à redéfinir ce qui était entendu par « extrêmement pervers ». Lors de la nouvelle audience sur la peine, le tribunal de première instance a donc élaboré sa propre définition, énonçant un certain nombre de facteurs à prendre en considération. Il s'agissait en particulier de déterminer si l'accusé avait « froidement prémédité la mort de sa victime [...] en choisissant celle-ci [par exemple] en fonction de certains critères », comme son âge. Au vu d'éléments montrant que Carey Dean Moore avait sélectionné des victimes plus âgées que lui, le collège de trois juges a estimé que son crime avait un caractère « extrêmement pervers » et l'a condamné à la peine capitale en 1995.

En 2000, un juge fédéral a conclu que sa condamnation à mort ne devait pas être maintenue puisque l'État n'avait pas limité le pouvoir discrétionnaire du tribunal ayant prononcé la peine et que le tribunal de première instance avait ensuite adapté de fait ses nouveaux critères de condamnation en fonction du dossier de Carey Dean Moore, bafouant ainsi son droit aux garanties d'une procédure régulière. En 2002, un collège de trois juges du huitième circuit a également considéré que les autorités du Nebraska n'avaient rien fait pour limiter le facteur aggravant et que la peine de Carey Dean Moore devait être de nouveau prononcée. Cependant, le ministère public a demandé un réexamen de l'affaire par l'ensemble des juges du huitième circuit. En 2003, sept juges ont voté en faveur de la condamnation à mort, tandis que six se sont prononcés contre. Ces derniers ont fait observer : « Dans toute cette affaire, un élément est demeuré inchangé : le fait que ni le corps législatif du Nebraska ni la Cour suprême de cet État n'aient élaboré un dispositif efficace et cohérent à l'usage des personnes chargées de prononcer les peines, afin que celles-ci puissent faire la différence entre les quelques cas passibles de la peine capitale et les nombreux autres qui ne le sont pas. » La Cour suprême des États-Unis a encore refusé d'intervenir.

Carey Dean Moore est menacé d'une exécution depuis plus de 30 ans. En 1999, un juge de la Cour suprême des États-Unis s'est déclaré préoccupé par « les délais extrêmement longs dans les affaires de crimes passibles de la peine capitale, qui découl[ai]ent pour beaucoup de procédures contraires à la Constitution ». Il a expliqué : « Dès lors qu'une attente, qui plus est si elle se chiffre en décennies, trahit l'incapacité de l'État à se conformer aux exigences de la Constitution, il est particulièrement justifié de considérer que le temps a rendu l'application de la sentence de mort inhumaine. »

Le Nebraska était le dernier État américain à employer la chaise électrique comme seule méthode d'exécution jusqu'en 2008. Cette année-là, la cour suprême du Nebraska a statué que le recours à cette méthode violait la constitution de l'État. En 2009, un projet de loi prévoyant l'utilisation de l'injection létale au Nebraska a été adopté. Le passage de cet État à l'injection létale a coïncidé avec une pénurie nationale de thiopental de sodium – l'une des trois substances utilisées dans ce type d'exécution – et avec la décision prise début 2001 par le seul fabricant américain de ce produit de se retirer du marché. Les États ont cherché d'autres solutions et certains se sont lancés dans des pratiques douteuses, notamment en important du thiopental de sodium provenant d'entreprises étrangères dans des circonstances qui ont été contestées en vertu du droit fédéral. La Drug Enforcement Administration, service de police dépendant du ministère de la Justice et chargé de la lutte contre le trafic de stupéfiants, mène actuellement une enquête sur certaines de ces importations. Début janvier 2011, l'administration pénitentiaire du Nebraska a reçu une cargaison de thiopental de sodium qu'elle avait achetée à une société en Inde. Cette dernière a depuis annoncé qu'elle ne vendrait plus de produits s'ils étaient destinés à être utilisés pour des exécutions.

Amnesty International est opposée à la peine de mort en toutes circonstances, quels que soient le crime commis, son auteur présumé et la méthode choisie pour exécuter le condamné. Depuis la reprise des exécutions judiciaires aux États-Unis en 1977, les autorités de ce pays ont ôté la vie à 1 252 personnes, dont 18 jusqu'à présent cette année.

AU 148/11, AMR 51/043/2011, 20 mai 2011

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

